



MINISTÈRE
DES RESSOURCES MARINES,
*en charge de la perliculture,
de la pêche, de l'aquaculture et des technologies vertes*

Papeete, le 09 août 2012

Pêche : le 500^{ème} Dispositifs de Concentration de Poissons a été ancré

C'est dans l'archipel des Tuamotu, sur la commune d'Arutua que la direction des ressources marines a procédé récemment à l'ancrage du 500^{ème} Dispositif de Concentration de Poissons (DCP) depuis le lancement du programme « DCP » en 1981. Dans la continuité du programme de soutien à la filière « pêche », établi par le ministère des ressources marines et sur sollicitation des professionnels du secteur, l'équipe technique de la DRM a procédé, durant le premier semestre 2012, à la pose de nouveaux Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) en Polynésie française.

Cette campagne a débutée par l'ancrage de 5 DCP et l'entretien du parc des Iles Du Vent (IDV) : des interventions longues et délicates durant lesquelles les conditions météorologiques jouent un rôle prépondérant. Néanmoins, c'est avec le soutien des coopératives de pêches de chaque commune concernée (Pueu, Mataiea, Vairao et Mahaena) que l'équipe technique dirigée par Mainui Tanetoa a procédé à l'ancrage des nouveaux dispositifs.

Cette campagne se veut préventive, du fait de la présence, dans certains atolls, d'espèces de poissons lagonaires ciguatoxiques impropres à la consommation. Au total, ce ne sont pas moins de 21 DCP (*voir tableaux ci-contre*) qui ont été, à ce jour, ancrés en Polynésie française pour ce seul semestre 2012.

Cependant, force est de constater, qu'en dépit de l'utilité avérée de cet outil agrégatif, l'équipe de la direction des ressources marines (DRM) fait le triste bilan pour l'année 2011/2012 et dans le seul parc « DCP » des îles du vent, d'une recrudescence d'actes inciviques à l'encontre de ce matériel qui est, pour mémoire, subventionné par le Pays et représente un coût non négligeable. Au final, ce ne sont pas moins de 9 dispositifs de concentrations de poissons qui ont fait l'objet, depuis les 3 derniers mois, de détériorations volontaires. On soulignera que, régulièrement, des lignes de pêches emmêlées aux cordages du dispositif ainsi que des cordes accrochées aux chaînes des bouées de surface, sont retirées par les équipes de plongée de la DRM, alors que la réglementation est claire en ce sens : la navigation à moins de 100 mètres d'un DCP est interdite et encore plus, la pêche.

« La perte de certains dispositifs peuvent-être dû, pour une infime partie, à l'usure de ces derniers. Néanmoins, la négligence et l'irresponsabilité de certains utilisateurs de dispositifs pénalisent toute une profession et nous incite à mettre en application de lourdes sanctions dissuasives » précise Temauri Foster, ministre des ressources marines.

Parallèlement, les équipes de plongée présentes sur les sites de Tautira, Hitiaa et Mahaena ont profité de l'occasion qui leur était offerte afin d'élargir leurs bases de données bathymétrique* ; des informations qui permettent, entre autre, l'établissement de nouvelles cartes essentielles à la pose de futurs DCP.

Enfin, d'ici la fin de l'année, la direction des ressources marines procédera à l'ancrage de 4 nouveaux dispositifs de concentration de poissons sur la côte Est et Ouest de Tahiti, avec les collaborations actives des coopératives de pêche. D'autres actions d'ancrage seront également prévues dans l'archipel des Tuamotu du Centre, notamment les communes d'Anaa-Faaite et Makemo.

**relatif à la technique de mesure des profondeurs marines*

Tableau 1 : Positionnement géographique des 4 DCP des IDV

Communes	Latitude	Longitude	Distance à la côte (Mn)	Profondeur (m)	Rayon d'évitage* (m)
Pueu**	17°39,30' S	149°10,46' W	5,6	2280	750
Mataiea	17°57,1' S	149°24,1' W	8,8	1850	800
Vairao	17°50,8' S	149°22' W	3,8	1100	500
Mahaena	17°28,3' S	149°16,2' W	6,5	2060	750
Haapiti**	17°36,1' S	149°58,38' W	5	2430	920

Tableau 2 : Positionnement géographique des 4 DCP des ISLV

Communes	Latitude	Longitude	Distance à la côte (Mn)	Profondeur (m)	Rayon d'évitage* (m)
Tefarerii (Huahine)**	16°45,9' S	150°54,4' W	2	1 680	600
Fare (Huahine)	16°39,25' S	151°04,1' W	3	1850	650
Turiroa (Borabora)	16°36,9' S	151°46' W	3,7	1 850	700
Punaeroa (Raiatea)	16°57,4' S	151°32,83' W	4,6	2 230	850

Tableau 3 : Positionnement géographique des 12 DCP des Tuamotu Est-Ouest :

Communes	Latitude	Longitude	Distance à la côte (Mn)	Profondeur (m)	Rayon d'évitage* (m)
Hao	18°03' S	141°05' W	1,85	1 280	450
Amanu	17°49,63' S	140°51,92' W	0,85	1 080	500
Nukutavake	19°15,72' S	138°49' W	1	1 060	530
Tatakoto	17°19,14' S	138°26,,6' W	0,9	1 060	530
Pukarua	18°16,76' S	137°05,24' W	0,9	1 070	500
Reao	18°27,1' S	136°28,9' W	1,2	1 080	500
Gaioio (Gambier)	23°02,6' S	135°02,4' W	2,2	1 860	650
Tenoko (Gambier)	23°05,45' S	134°50,88' W	1	870	450
Kaukura	15°40,8' S	146°54,8' W	1,3	650	250
Komokomo (Arutua)	15°25,4' S	146°30,7' W	7	1 560	800
Aéroport (Arutua)	15°18' S	146°34,5' W	1,5	1 500	450
Putehue (Arutua)	15°26,5' S	146°40,1' W	2,4	1 270	480

*rayon d'évitage : rayon maximal dans lequel le dispositif est supposé se situé par rapport au point GPS

** DCP prématurément rompu en raison de l'incivisme de certains pêcheurs